

La gestion des prés salés

pour l'oie cendrée en baie de l'Aiguillon

Ou comment le suivi d'une espèce peut orienter la gestion d'un espace

E. Joyeux/ONCFS



Les prés salés de la baie de l'Aiguillon accueillent chaque hiver de nombreuses oies cendrées. Une étude a permis de connaître l'impact de l'activité agricole locale (fauche des prés salés essentiellement) sur leur distribution. Cette étude a fédéré les acteurs du territoire pour parvenir à une gestion concertée des habitats et des espèces qui les fréquentent.

**Emmanuel Joyeux¹,
Daphné Durant²,
Frédéric Corre³,
Dominique Simonnet⁴,
Gaby Bouninneau⁵,
Pierre Yesou¹,
Marion Boursier⁶**

1 ONCFS, DR Bretagne-Pays-de-la-Loire – Nantes.

2 Tour du Valat – Le Sambuc, Arles.

3 LPO – Rochefort-sur-mer.

4 Chambre d'Agriculture de la Vendée – La Roche-sur-Yon.

5 FDC 85 – La Roche-sur-Yon.

6 Vacatrice à l'ONCFS.

Carte d'identité de la réserve

Statut : Réserve naturelle nationale, arrêtés ministériels du 9 juillet 1996 pour la partie vendéenne (ONCFS) et du 2 juillet 1999 pour la partie charentaise maritime (LPO).

Localisation : Vendée, Charente-Maritime.

Superficie : 4 900 ha.

Faune : avifaune migratrice.

Autres statuts : site Natura 2000, directive « Oiseaux », site RAMSAR.

Foncier : DPM, DPF, privé.

Gestion : ONCFS / LPO.



L'oie cendrée *Anser anser* est actuellement en augmentation en Europe. Le Marais Poitevin et son littoral comprennent trois sites principaux pour l'accueil

de cette espèce : les communaux de Saint-Denis du Payré et du Poiré-sur-Velluire, et la baie de l'Aiguillon (Fouquet, 1991). La baie de l'Aiguillon, et notam-

ment ses prés salés (localement appelés « mizottes » – encadré 1), ont par exemple accueilli durant l'hiver 2003 plus de 5 000 oies cendrées, soit 36 % de

Encadré 1 – Les « mizottes » de la baie de l'Aiguillon



Une vue aérienne de la baie et de ses « mizottes ».

La surface de prés salés de la baie de l'Aiguillon, de 1 100 ha environ en 2003, évolue au cours du temps du fait de la sédimentation active de la baie. Espèce végétale caractéristique de ce type de milieu, la Puccinellie maritime (*Puccinellia maritima*) fait partie des graminées particulièrement appréciées des oies cendrées ; c'est dans les prés salés à puccinellie que séjournent le plus fréquemment ces oiseaux. La fauche et secondairement le pâturage y sont utilisés comme mode de gestion, afin de contrôler la dynamique de la végétation (limiter la prolifération du chiendent (*Elymus repens*), favoriser la puccinellie). Cette gestion fait suite aux enseignements tirés par les gestionnaires suite à l'abandon de certaines surfaces exploitées : le développement d'une composée nitrophile, l'aster maritime (*Aster tripolium*), a entraîné une fermeture progressive du milieu, le rendant moins accueillant pour les oies et diverses autres espèces. La fauche est donc un déterminant essentiel de la fréquentation des prés salés par les oies (Vickery *et al.*, 1994) dont l'abondance et la dynamique de population sont étroitement liées à la densité des ressources alimentaires (Drent *et al.*, 1979 ; Rowcliffe *et al.*, 1998). La fauche et l'entretien du réseau hydraulique permettent également de contrôler la structure des communautés végétales. En effet, la salinité et l'immersion jouent un rôle fondamental dans l'organisation des successions végétales.

La fauche de la puccinellie maritime est réalisée mécaniquement, une fois par an (en juin et juillet), par des exploitants agricoles locaux. Elle se fait en fonction des coefficients de marée et des conditions météorologiques qui déterminent la portance de la vase. La plupart des agriculteurs qui exploitent ce site sont éleveurs et trouvent dans cette graminée un fourrage de qualité pour leur bétail. Les agriculteurs entretiennent également un réseau hydraulique composé de rigoles d'évacuation d'eau : sa stagnation favoriserait le développement de *Salicornia sp.*

l'effectif national présent en France cette année-là. Les effectifs qui fréquentent la Réserve naturelle de la baie de l'Aiguillon sont plutôt en augmentation depuis plusieurs années.

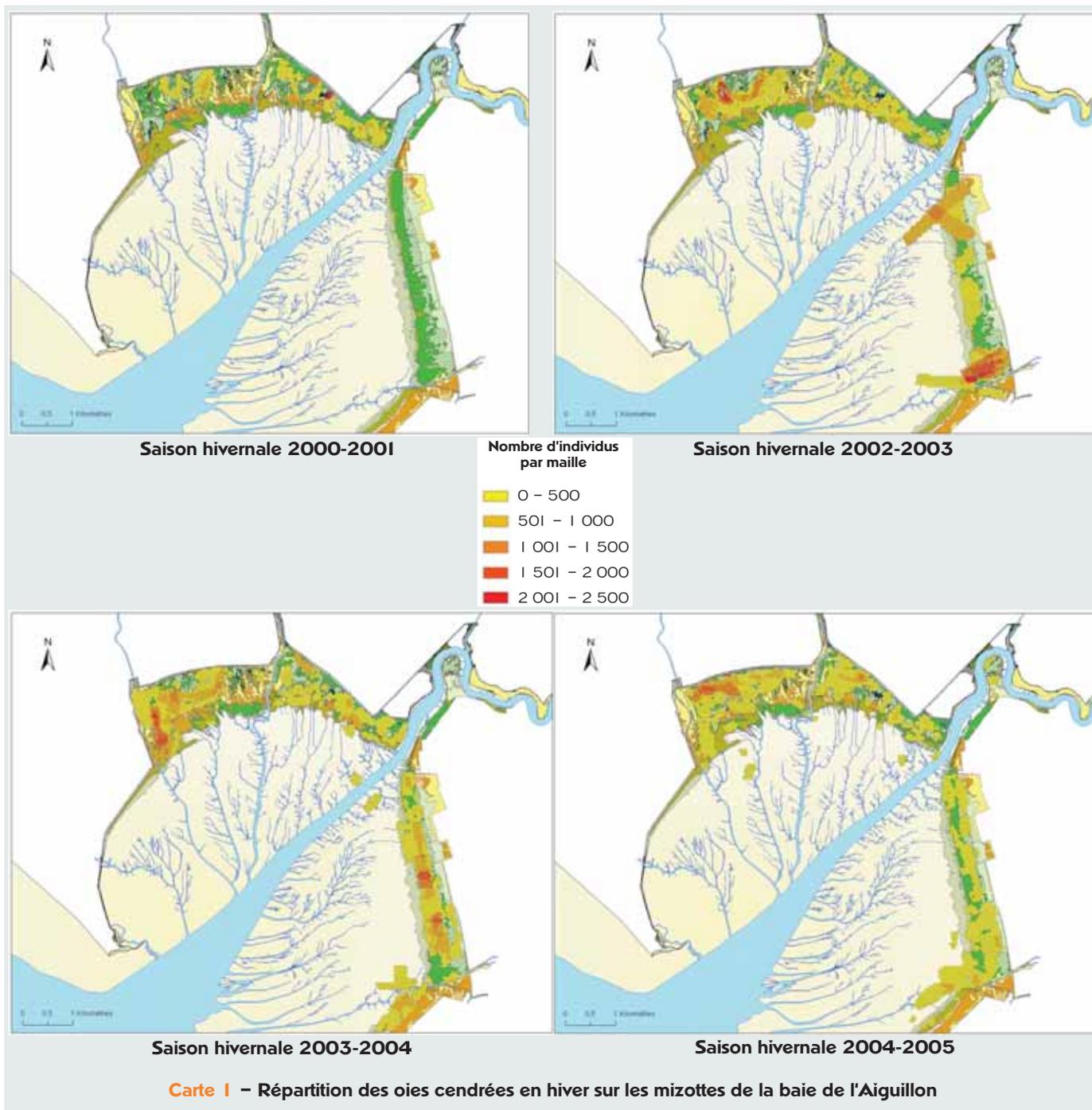
L'objectif principal du plan de gestion de cette réserve est de maintenir et/ou restaurer la biodiversité (habitats et espèces) et les fonctions écologiques de la baie. Les oies cendrées constituent un élément de patrimoine biologique à prendre en considération dans cet objectif de gestion (Meunier & Joyeux, 2003). A ce titre, il est impératif pour un gestionnaire d'évaluer les conditions d'accueil des prés

salés et de déterminer les orientations de gestion de ces habitats.

Afin d'optimiser la gestion environnementale et agricole des prés salés, différents modes de gestion ont été étudiés pour tester une hypothèse émise à partir des connaissances acquises sur d'autres sites : la fauche et l'entretien du réseau hydraulique favoriseraient le développement de la puccinellie maritime (*Puccinellia maritima*), et donc la fréquentation des prés salés par les oies qui se nourriraient préférentiellement de cette graminée (Aerts *et al.*, 1996 ; Kahlert *et al.*, 1996).

Une cartographie minutieuse de la répartition des oies...

L'observation de l'évolution de la répartition des oies permet de vérifier si les pratiques agricoles (occurrence de la fauche et du pâturage) ont un impact sur leur présence sur les mizottes. Un suivi a été réalisé tous les dix jours d'octobre à mars de 2000 à 2004 : tous les groupes d'oies ont été localisés sur une carte où les différents types de micro-habitats étaient figurés (carte 1). Les données ont été intégrées sous SIG et l'analyse des



relations habitats/fréquentation par les oies ont permis divers constats. Chaque maille de la carte représente une surface de 2 165 m² ainsi que le cumul des observations des groupes d'oies observés sur une saison.

...dont l'analyse apporte des réponses pour la gestion du site

- La partie Nord de la baie de l'Aiguillon (dite mizottes de Triaize) est la plus

fréquentée. Il s'agit d'un secteur régulièrement fauché sur une grande partie. Des fauches expérimentales d'*Aster tripolium* ont été réalisées dans les secteurs non exploitables par les agriculteurs (à cause de la portance des sols ou de l'accessibilité).

- La partie Sud-Est dite du Canal du Curé est également régulièrement fréquentée.

- Les oies sont plutôt localisées dans les zones où la puccinellie maritime

est abondante (voire en mélange avec d'autres espèces comme la salicorne), comme le confirment d'autres études en cours par ailleurs.

- Globalement, les oies se cantonnent en majeure partie sur les zones fauchées des prés salés.

- La présence d'oies cendrées sur la partie charentaise de la Réserve (désignée en 1999) est effective à partir de 2001.

Encadré 2 – La FDC 85 et la baie de l'Aiguillon

La Fédération départementale des chasseurs de Vendée (FDC 85) s'est investie dès 1973 dans la protection du site en favorisant le classement de la partie vendéenne de la baie en Réserve de chasse maritime (RCM). Ceci s'inscrivait dans le cadre d'une politique visant à protéger les milieux favorables aux oiseaux d'eau en Vendée, comme la pointe d'Arçay dès 1954 et la baie de Bourgneuf en 1974. En 1986, la FDC 85 fut l'initiatrice, conjointement avec la LPO, du classement de la partie vendéenne en Réserve naturelle (les limites de la Réserve naturelle épousant globalement les limites de la RCM). Enfin, à travers la Fondation nationale pour la protection des habitats de la faune sauvage, la FDC 85 s'est investie dans une politique foncière en contribuant à l'acquisition des mizottes de Triaize qui étaient menacées par des projets aquacoles. Le personnel de la Fédération s'investit dans les mesures de gestion des prés salés, des comptages d'oiseaux d'eau et des activités d'animation pour le grand public.

Développer la fauche pour favoriser la présence de l'oie cendrée

Les observations précédentes mettent en évidence le rôle positif de la fauche sur la présence des oies cendrées, car ce traitement conserve une structure ouverte et rase de la végétation et favorise l'abondance de la puccinellie maritime. D'autres suivis (relevés de végétation,



ONCFS

La fauche de l'aster a un effet positif sur la présence des oies cendrées dans les prés salés de la Baie de l'Aiguillon. L'utilisation de chenillettes est requise pour travailler sur de tels sols dont la portance est faible.

mesure de la pression de pâturage par les oies) viennent renforcer ces conclusions qui ont servi à la mise en œuvre, en lien avec la Chambre d'Agriculture de Vendée, d'un projet de territoire visant à conforter le maintien d'une zone humide protégée.

Un cahier des charges pour l'exploitation des mizottes et des mesures agri-

environnementales ont été établis, en concertation avec la profession agricole, pour favoriser la présence des oies cendrées. Ces mesures ont permis de maintenir la présence de la puccinellie maritime et surtout d'ouvrir le milieu colonisé par *Aster tripolium*. Ceci étant, toutes les zones ne pourront pas être fauchées, du fait de la faible portance

du sol dans les zones de bas-schorre notamment. L'ouverture expérimentale par faucardage ou par broyage avec des équipements adaptés mérite donc d'être poursuivie. Ces aménagements gagneront à être localisés à une distance éloignée de la digue pour limiter le dérangement péri-phérique. Le maintien de zones non fauchées, utiles pour servir de témoins, est également essentiel pour les oies cendrées, car la physiologie de la puccinellie est différente selon le traitement agricole (Fritz, 2004). Enfin, il conviendra de déterminer si le pâturage des oies cendrées a un impact sur la végétation et notamment sur la dynamique de la puccinellie maritime.

Les objectifs de gestion en faveur de l'oie cendrée ne doivent pas occulter l'intérêt marqué des prés salés pour d'autres espèces (voir l'**encadré 2**). C'est pourquoi il convient d'assurer une diversité de micro-habitats de prés salés favorables à d'autres espèces de faune ou de flore. On sait, par exemple,

que les prés salés ont un intérêt pour la reproduction d'espèces comme le bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*) ou le cisticole des joncs (*Cisticola juncidis*), qui nichent dans les zones à chiendent marin non exploitées par les oies et les agriculteurs. De même,

les zones à salicornes et vaseuses sont favorables à l'alimentation de la sarcelle d'hiver (*Anas crecca*) ou du canard siffleur (*Anas penelope*).

Les prés salés de la baie de l'Aiguillon, au cœur d'expérimentations de gestion agro-écologiques, mobilisent une gamme complète d'acteurs. Comment favoriser les espèces végétales à la base du régime alimentaire d'espèces animales ciblées ? Une question essentielle pour le débat agriculture-faune sauvage.

Bibliographie

- Aerts, B.A., Esselink, P. & Helder, G.J.F. 1996. Habitat selection and diet composition of greylag geese and Barnacle Geese during fall and spring staging in relation to management in the tidal marshes of the Dollard. *Ökologie U. Naturschutz* 5 : 65-75.
- Drent, R.H., Ebbinge, B. & Weijand, B. 1978/79. Balancing the energy budgets of arctic-breeding geese throughout the annual cycle : a progress report. *Verh. Orn. Ges. Bayern* 23 : 239-264.
- Fouquet, M. 1991. Migration et hivernage de l'Oie cendrée en France. Rôle et importance du Centre-Ouest. *L'oiseau et RFO* 61 : 111-130.
- Fritz, H. 2004. Suivi des oies cendrées *Anser anser* et des bernaches cravants *Branta bernicla* sur les mizottes de la Réserve Naturelle de la Baie de l'Aiguillon. *Rapport d'étude ONCFS-CNRS*. 69 p.
- Kahlert, J., Fox, A.D. & Ettrup, H. 1996. Nocturnal feeding in moulting Graylag Geese *Anser anser* - An anti-predator response ? *Ardea* 84 : 15-22.
- Meunier, F. & Joyeux, E. 2003. Plan de gestion de la réserve naturelle de la baie de l'Aiguillon 2004-2008. *ONCFS/LPO*. 164 p.
- Rowcliffe, J.M., Watkinson, A.R. & Sutherland, W.J. 1998. Aggregative responses of brent geese on salt marsh and their impact on plant community dynamics. *Oecologia* 114 : 417-426.
- Vickery, J.A., Sutherland, W.J. & Lane, S.J. 1994. The management of grass pastures for brent geese. *J. Appl. Ecol.* 31 : 282-290. ■



ONCFS

